

Règlement de

Lyon Art Paper 2019

5^{EME} ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

Du 3 au 6 octobre 2019 au Palais de Bondy

(18-20 quai de Bondy Lyon 5^e)

Les œuvres sur support papier, avec le papier et le dessin contemporain de qualité se montrent à Lyon dans leur diversité et leur vitalité.

CANDIDATURE

Les artistes et les galeries peuvent faire acte de candidature jusqu'au **5 avril 2019**. Toutes les candidatures seront étudiées par un jury indépendant et professionnel. Ce jury se réunira le **12 avril 2019** et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus. Il sélectionnera les œuvres qui seront exposées par chaque **candidat du 3 au 6 octobre 2019 au Palais de Bondy**.

Les résultats du jury seront transmis au plus tard dans la semaine suivant la réunion de sélection.

Les artistes et les galeries sélectionnés seront également contactés par courriel avant la réalisation du catalogue. Ceci afin de fournir les photos haute définition des œuvres exposées.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les artistes et les galeries

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
- adresseront par courriel un CV (ou la fiche proposée pour ceux qui n'en auraient pas de tout prêt) à paper@slba.fr
- devront nous faire parvenir 5 photos numériques haute définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers. **Merci de ne pas oublier de mettre le titre exact de l'œuvre, le nom de l'artiste et l'éventuel crédit photo comme identifiant de la photo.**

Ces photos doivent être transmises par un logiciel de transfert courant type *WeTransfer* ou *Picasa* à paper@slba.fr Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

PRESENTATION DES ŒUVRES – ACCROCHAGE

Plusieurs possibilités sont offertes :

- **Présentation d'une œuvre ou de plusieurs œuvres de plus petit format accrochés sur panneau** (voir le schéma figure en fin de règlement) ou sur un espace équivalent des murs de la salle d'exposition. Type d'œuvres : dessins, gravures ou toute œuvre sur support papier ou carton en 2D à l'exception des photographies, des œuvres contrecollées (marouflées) sur toile et des huiles.

Chaque œuvre devra être munie d'un ou deux points d'attache permettant de supporter son poids. Au dos de celle-ci devra figurer son titre, son prix et le nom de l'artiste, tels qu'indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces mêmes informations seront reportées par nos soins sur les cartels placés sur les panneaux.

Fourniture par l'artiste, en quantité suffisante, pour chaque œuvre accrochée :

- fils de perlon (# nylon) de 3 m de long et 2mm de diamètre et de crochets vissés et réglables adapté au cordon perlon de 2 mm.
- pâte à fixe blanche pour les tableaux.

- **Présentation d'œuvres en volume** (sculptures en papier ou en carton). Le jury peut en choisir une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste.

- **Présentation d'une installation.** Il convient de préciser le volume de l'installation.

Les organisateurs définissent la place de chaque exposant. Ce dernier s'engage à participer à la mise en place de son travail.

Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

D'autres œuvres non-encadrées (mais munies d'une protection efficace permettant d'être manipulées sans traces) pourront être présentées dans un carton, sur un portant pliant ou dans un bac monté selon le modèle figurant en fin de règlement, accompagné d'un dossier type book. Une liste en deux exemplaires avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, le book, etc...

DATES ET HORAIRES

Dépôt des œuvres au Palais de Bondy :

Mardi 1er octobre (pour les artistes de Lyon et sa région) de 10h à 17h

Mercredi 2 octobre (pour les artistes hors région Auvergne-Rhône-Alpes) de 10h à 15h

Inauguration

Vernissage le mercredi 2 octobre de 18h à 21h

Heures d'ouverture de l'exposition au public

Jeudi 3 & vendredi 4 octobre de 12h à 18h

Samedi 5 octobre de 11h à 18 h

Dimanche 6 octobre de 10h à 15h

Décrochage au Palais de Bondy

Dimanche 6 octobre de 15h à 16h30

Mardi 8 octobre de 10h à 13h

A noter, tous les lundis, le Palais de Bondy est fermé par la municipalité pour maintenance.

Au-delà de ces horaires, les œuvres ne seront pas prises en charge par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.

PARRAINAGE D'UN ARTISTE

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste par des entreprises et des personnes privées.

PARTICIPATION DES GALERIES

Chaque galerie peut proposer 1 à 3 artistes et jusqu'à 3 espaces pour un artiste ou l'ensemble des artistes présentés et règlera pour chaque artiste les frais de dossiers, d'adhésions et de participation.

FRAIS DE DOSSIER, INSCRIPTION & PARTICIPATION

- **Pour tous les candidats** : règlement des frais de dossier d'inscription d'un montant de 18€ de préférence en ligne, par Paypal ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 23 rue du Cdt Faurax, 69006 Lyon.

Les frais d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.

- **Les artistes sélectionnés par le jury** devront s'acquitter de leur cotisation annuelle (2019) si ce n'est pas déjà fait et d'une participation aux frais d'accrochage (barème ci-après). Ce deuxième règlement par Paypal ou par chèque devra nous parvenir dans les 4 jours, faute de quoi, la sélection ne pourra pas être validée.

Ces chèques éventuels seront également établis à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 23 rue du Cdt Faurax, 69006 Lyon

BAREME

- Œuvres accrochées

Catégorie	Nb d'espaces (pour un artiste) La taille d'un espace est de 2m x 2m (panneau ou mur)	Avec cotisation 2019 si vous ne l'avez pas réglée	Participation aux frais d'installation si vous avez déjà réglé votre cotisation 2019
A	1 espace *	180 €	150 €
B	2 espaces *	330 €	300 €

* y compris la mise en place (facultative) d'un présentoir complémentaire.

Un 3^e espace peut être alloué aux galeries avec un supplément de 180 € s'il s'agit d'un 3^e artiste ou de 150 € si l'artiste occupe déjà un des panneaux.

- Volumes

Catégorie	Nb de socles	Avec cotisation 2019 si vous ne l'avez pas réglée	Participation aux frais d'installation si vous avez déjà réglé votre cotisation 2019
A	1 à 5 socles (par artiste)	230 €	200 €
B	6 à 10 socles (par artiste)	430 €	400 €

- Pour les grosses pièces posées au sol et autres installations : nous contacter.

- Pour les artistes exposants à la fois des œuvres à plat et des volumes, il convient d'additionner les deux montants.

CARTELS

Pour les œuvres accrochées et pour les volumes, un cartel sera réalisé par nos soins avec nom de l'artiste, technique/matière et prix. Pour les œuvres en vrac : une liste en triple exemplaires sera remise par l'artiste à l'association lors du dépôt des œuvres (avec titre, taille, technique et prix).

VENTE DES ŒUVRES - VENTE DES LIVRES D'ARTISTES

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. Les artistes exposants ayant vendu des œuvres au cours de l'exposition devront, s'ils ne le sont déjà, être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA).

Des contraintes techniques nous conduisent à supprimer la possibilité précédemment offerte aux artistes de faire vendre leurs livres à l'accueil (ils peuvent par contre s'en charger eux-mêmes sur leur espace)

INVITATION

Un modèle d'invitation numérique sera transmis aux exposants et se trouvera en ligne sur le site. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

CATALOGUE

Un catalogue est édité avec une photographie, un texte fourni par l'artiste sur sa démarche, ses coordonnées et celles de l'éventuelle galerie qui le présente (voir sur le site www.slba.fr, les catalogues des expositions antérieures.)

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

PRIX

Un prix révélation est décerné par le jury : le lauréat du prix révélation bénéficiera d'un espace gratuit pour l'édition 2020 et de l'encadrement de 4 œuvres par un sponsor.

ASSURANCE

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

PRESENCE DES ARTISTES

Cet évènement donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un nouveau public. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels.

Les volontaires pourront participer à des rencontres avec des publics scolaires.

DROIT A L'IMAGE

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.

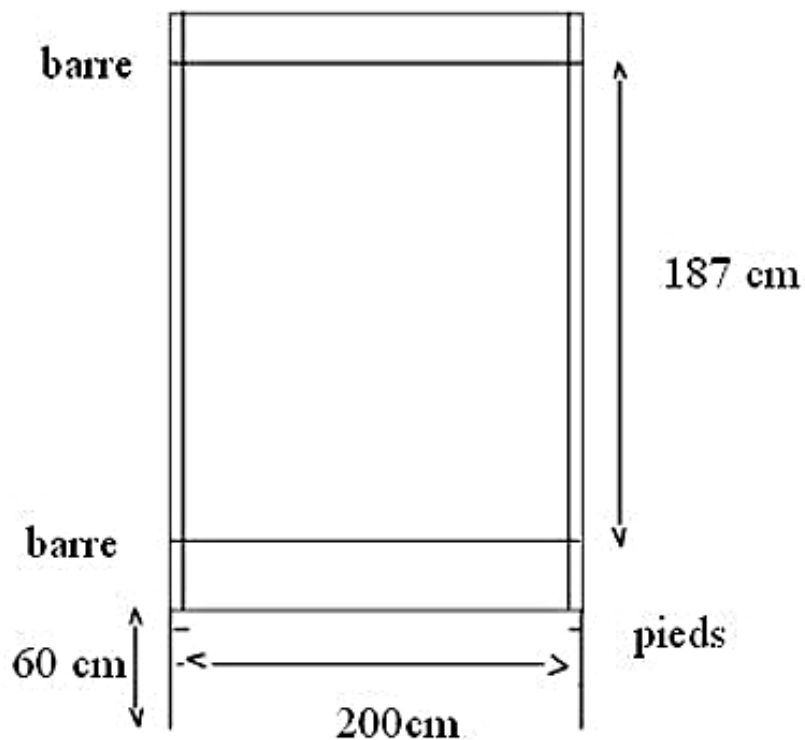
HEBERGEMENT

Vous pouvez, si nécessaire, consulter la liste en téléchargement sur le site.

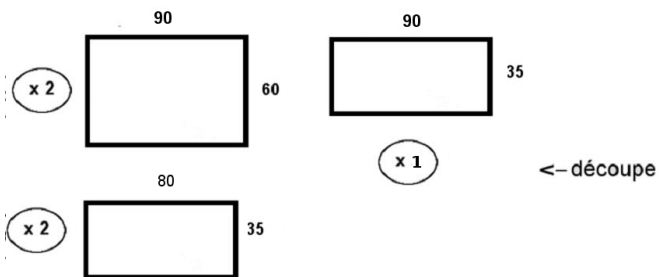
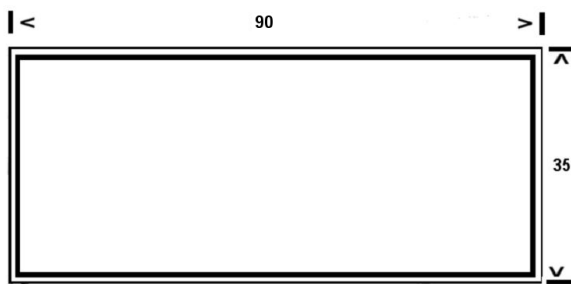
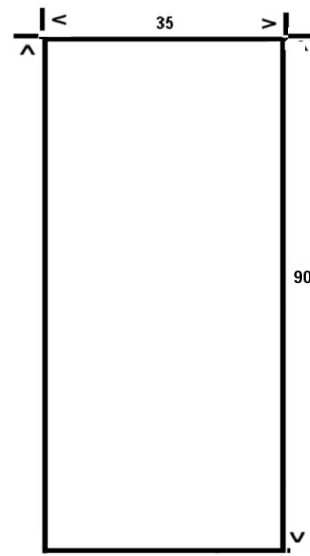
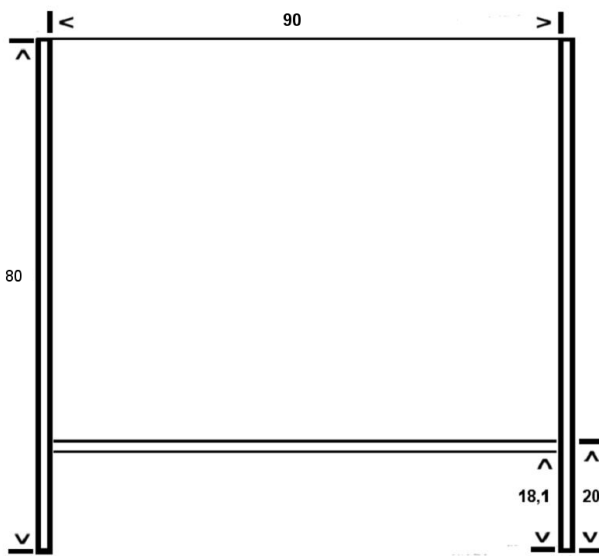
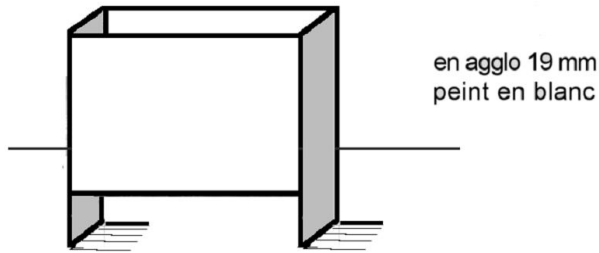
EN ANNEXE

Taille des panneaux et schéma de montage du bac de présentation

PANNEAUX DU PALAIS DE BONDY



CAISSES " Artistes en liberté "



Bien entendu les artistes ayant les anciens présentoirs en 80 x 35 cm, n'ont pas à les changer